



DEMANDE DE BUSAGE

CURAGE

Demandeur : (Nom- Prénom) - Dans le cas de Société, Exploitation agricole ou autre, préciser le représentant)

Adresse :

Téléphone - fixe : portable :

Adresse mail :

Date souhaitée des travaux (si urgent, préciser) :

Lieu précis (n° de parcelle, voie communale) :

Longueur : Ø :

A toute demande de busage, joindre un plan de situation avec la position des buses.

Si le busage est supérieur à 25 mètres, il devra obligatoirement comporter un ou plusieurs regards de visite (plaques de fonte, classe 125, taille 40x40).

Je reconnais être informé que les travaux (*pose de buses, regards...*) s'ils sont acceptés seront effectués par le service technique. Je prends note que les matériaux (buses - regard de visite) et le remblai nécessaires à ces travaux sont entièrement à ma charge ; ils devront être sur les lieux à la date programmée avec les services techniques.

Après la pose des buses, il appartient à chaque propriétaire de les entretenir et de les déboucher régulièrement.

Fait à le..... Signature

Partie réservée à la mairie

Longueur exacte : Ø :

Autres travaux nécessaires avant la pose de buses (préciser) : Curage : oui ♦ non ♦

Visite effectuée le

Date des travaux envisagée :

Signature des 2 parties valant accord sur les travaux :

sinon réserves :

Avis de la Commission Voirie Favorable ♦ Défavorable ♦ Raisons :

La mairie de Saint-Séglin, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données pour le traitement de votre demande de curage et/ou busage. Il s'agit d'une tâche publique. Ces données seront conservées ou éliminées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes (DGP/SIAF/2014/006) établies par le Ministère de la Culture et de la Communication. Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.